

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

BUREAU

Séance du 7 septembre 2018

Délibération N8

Marché de fourniture d'un progiciel de gestion des ressources humaines, de gestion de la formation, de gestion des vacances et des prestations associées (lot n° 1) n° 2010-04-06: reconduction du contrat de maintenance pour la septième et dernière année.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics ;

VU la délibération du conseil d'administration en date du 25 juin 2010 autorisant monsieur le président à signer le marché avec l'entreprise Antibia ;

VU la délibération du conseil d'administration du 26 février 2016 portant délégation au bureau ;

DECIDE

Article unique : le contrat de maintenance du marché de fourniture d'un progiciel de gestion des ressources humaines, de gestion de la formation, de gestion des vacances et des prestations associées (lot n° 1) n° 2010-04-06, passé avec l'entreprise Antibia, est reconduit pour une septième et dernière année à compter du 1^{er} janvier 2019. Monsieur le président est autorisé à signer la décision de reconduction et à la notifier au titulaire de ce marché.


Serge DESCOUT